



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 MAI A 18h00

L'an deux mil vingt-quatre, **le lundi 27 mai** à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle du conseil municipal, sous la présidence **Mme Marie-Claire ADOUX, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **23 mai 2024**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Marie-Claire ADOUX, Alain DURAND, Laurent DOMÉJEAN, Michel BOUDY, Martine DÉFOSSEZ, Philippe COLLAS, Jean-Philippe DUBUISSON, Liliane BLANCHARD.

Etaient absente : Aurélie MIELOT, Fabrice VERT.

Etaient absente excusée Marie-Lys SAUVION, Emilie PéJOINE

Pouvoirs : Frédéric LAROCHE à Fabrice VERT, Arlette ROULAND à Liliane BLANCHARD.

Laurent DOMÉJEAN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 08 avril 2024

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 08 avril 2024.

Madame Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024.

Approuvé à l'unanimité soit **9** voix pour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - FINANCES LOCALES

I - 1 : Décisions modificatives (budget principal)

II - VOIRIE

II - 1 : Eclairage route de la Brousse (après cimetière) et chemin de Chauffeloup

II - 2 : Conventions servitudes ENEDIS

III - DOMAINE ET PATRIMOINE

III - 1 : Cession parcelles Bois Dijeu

IV - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

IV - 1 : Convention plan départemental lecture publique

IV - 2 : Planning bureau de vote élections européennes

IV - 3 : Fête votive

V - QUESTIONS DIVERSES

I - FINANCES LOCALES

I - 1 : Décisions modificatives (budget principal)

Madame le Maire explique que pour régler la contribution de la maintenance de l'éclairage public au SDE 24, il convient de modifier le montant du crédit alloué des intérêts sur le budget énergie solaire. La Décision Modificative (DM) doit être approuvée comme suit :

Article 65568 – Autres contribution : - 4 295.60 €

Article 6156 – Maintenance : + 4 295.60 €

Validé à l'unanimité

Madame le Maire explique que pour régler l'attribution compensatoire à la Communauté de Communes, il convient de modifier le montant du crédit alloué des intérêts sur le budget énergie solaire. La Décision Modificative (DM) doit être approuvée comme suit :

Article 21318 – Autres bâtiments publics : - 3 019,46 €

Article 2046 – Attributions compensation : + 3 019,46 €

Validé à l'unanimité

II – VOIRIE

II -1 : Eclairage route de la Brousse (après cimetièrre) et chemin de Chauffeloup

Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué l'hypothèse d'installer l'éclairage public route de la brousse (après le cimetière) jusqu'au carrefour de la route du combal pour les vacanciers du camping et les enfants qui descendent prendre le bus. Un éclairage supplémentaire pourrait être mis à l'arrêt de bus du chemin de Chauffeloup.

Madame le Maire indique qu'une demande d'étude technique doit être sollicitée auprès du SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne) dont la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- SOLLICITER le SDE 24 afin d'engager les études techniques,
- S'ENGAGER à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois.

II - 2 : Conventions servitudes ENEDIS

Madame le Maire indique que les travaux concernant la ligne souterraine :

« PELLE LE LARDIN renfo Lardin Robinson Chargé »

réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires sur le domaine communal.

Parcelles concernées :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
ZB	80	0ha01a48ca	Les Vergnolles
ZB	134	0ha01a03ca	La Pichotie
A	1716	0ha02a33ca	Le Perd Ouest
A	1728	0ha20a98ca	La Brugieras
A	1918	0ha05a08ca	Les Vergnolles
A	1990	0ha06a72ca	La Vergne
A	1994	0ha04a30ca	La Vergne
A	2000	0ha09a13ca	Les Vergnolles
A	2002	0ha02a58ca	Les Vergnolles
A	2004	0ha22a69ca	Les Vergnolles
A	2006	0ha40a74ca	Les Vergnolles
A	2009	0ha21a55ca	Les Vergnolles
A	2050	0ha12a34ca	Les Vergnolles
A	2060	0ha07a66ca	Le Perd Ouest
A	2062	0ha42a60ca	La Brugieras
A	2064	0ha02a29ca	La Vergne
A	2078	0ha05a35ca	Les Vergnolles
A	2080	0ha08a87ca	Les Vergnolles
A	2082	0ha06a53ca	Les Vergnolles

Les droits concédés à ENEDIS sur les parcelles ci-dessus désignées portant sur une bande de terrain de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 800 mètres.

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité totale de quinze euros (15,00 €).

- CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant les lignes souterraines :

« PELLE LE LARDIN renfo Lardin Robinson »

réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires sur le domaine communal.

Parcelle concernée :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
A	1850	0ha23a33ca	La Brugieras

Les droits concédés à ENEDIS sur la parcelle cadastrée Section A Numéro **1850** portant sur l'occupation d'un emplacement de 20 m².

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité totale de quinze euros (15,00 €).

Madame le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte notarié correspondant aux servitudes accordées à la société ENEDIS.

Validé à l'unanimité

III - DOMAINE ET PATRIMOINE

III - 1 : Cession parcelles Bois Dijeu

Madame le Maire informe les membres présents qu'un administré souhaite construire sa future habitation sur une parcelle familiale au Bois Dijeau, cependant pour réaliser son accès il propose d'acheter à la commune une superficie d'environ 1500m² répartie sur les parcelles B 1082, B235, B1087, B1090. Ces parcelles sont situées en zone N, Madame le Maire propose de vendre à 1€/m², les frais du géomètre et du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les propositions.

18h30 arrivée de Mme Emilie PEJOINE

IV - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

IV - 1 : Convention plan départemental lecture publique

Madame le Maire présente la nouvelle convention du plan départemental de lecture publique 2023-2028. Celle-ci permet aux collectivités de bénéficier gratuitement des prestations et service de la bibliothèque départementale de Dordogne, la commune doit verser 1€/habitant et 300€ pour les manifestations au budget de la bibliothèque municipale. L'informatisation a été évoquée, d'autre part la bibliothèque départementale rencontre des difficultés concernant les livraisons pour le renouvellement des stocks et les commandes des lecteurs, suite à un manque de chauffeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la convention d'adhésion au Plan départemental de Lecture Publique 2023-2028
- d'autoriser : Madame le Maire à signer le dispositif contractuel du Plan Départemental de Lecture Publique.

IV - 2 : Planning bureau de vote élections européennes

Madame le Maire demande les disponibilités des membres du conseil municipal afin d'organiser le planning pour le bureau de vote des élections européennes du 09 juin 2024.

IV - 3 : Fête votive

Madame le Maire donne la parole à Madame Emilie PEJOINE pour la présentation du programme de la fête votive les 24 et 25 août 2024. Après avoir reçu les différentes associations un programme est soumis aux conseillers municipaux présents. Il est proposé de tirer le feu d'artifice le samedi soir pour permettre aux personnes de prolonger la soirée après un repas organisé par l'Amicale Laïque suivi d'un concert, le vide grenier du dimanche sera gratuit. Une nouvelle réunion va être organisée afin de finaliser le programme. Madame le Maire propose d'attribuer un budget d'environ 4000€ pour la fête.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide les propositions soumises.

19h00 arrivée de Mme Arlette ROULAND (retenue par le conseil d'école)

V - QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil des entretiens qui ont été réalisés pour le remplacement de Béatrice (accompagnant du bus/animatrice garderie), 5 personnes ont adressé leurs candidatures, elles ont toutes été reçues, à la demande de plusieurs conseillers Madame le Maire présente les différents CV et annonce la personne retenue.

Madame le Maire fait un point sur la location de l'épicerie, personne ne s'étant manifesté autour de Peyrignac, l'annonce a été publiée sur le site « SOS VILLAGES » de TF1, le secrétariat a reçu une dizaine de contact, les dossiers de candidatures leur ont été envoyés, à ce jour nous attendons des retours.

Madame Martine DEFOSSEZ souhaite parler du remplacement de la cantinière, Madame le Maire

indique que le restaurant « Au Taravelou » a de nombreux retours négatifs quasiment tous les jours de la part du personnel de la cantine et explique qu'il est également en charge des repas du centre de loisirs de Thenon lors des vacances scolaires et pour lequel tout se passe bien. Après discussion, un vote est mis en place pour le remplacement de la cantinière à la majorité (8 pour, 2 abstentions).

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à **20h45**

Le secrétaire de séance,

Laurent DOMEJEAN

Madame Le Maire,

Marie-Claire ADOUX